



PLAN LOCAL D'URBANISME DE

NICE

VILLE VERTE
DE LA MÉDITERRANÉE

APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 décembre 2010
Modification n°4 du :

AUTRES ANNEXES

5.5.3. Bruit généré par les infrastructures terrestres et Plan d'exposition au bruit de l'Aéroport

- Arrêté préfectoral
- Classement sonores des infrastructures terrestres
- Plan d'exposition au bruit de l'Aéroport



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes
Service Sécurité-Déplacements
Développement durable
Pôle Sécurité-Déplacements-Crises

Arrêté préfectoral n° 2016-112 du 8 AOÛT 2016 portant révision
**du classement sonore des infrastructures de transports terrestres - voies routières -
du département des Alpes-Maritimes.**

*Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.111-11 à L.111-11-2, R.111-4-1 et R.111-23-1 à R.111-23-3 ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.571-10 et R.571-32 à R.571-43 ;

VU le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L.111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

VU l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié par les arrêtés ministériels des 23 juillet 2013 et 14 janvier 2016, relatifs aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU les arrêtés interministériels du 25 avril 2003, relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé et dans les hôtels ;

VU les arrêtés préfectoraux des 12 février et 27 décembre 1999, relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres dans le département des Alpes-Maritimes ;

VU la consultation des communes en date du 7 juillet 2014, et les avis formulés ;

Considérant la nécessité de réexaminer les bases techniques des arrêtés en vigueur et d'intégrer les évolutions en terme d'infrastructures bruyantes dans les Alpes-Maritimes ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes,

ARTICLE 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés listés ci-dessous, portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département des Alpes-Maritimes, adoptés les 12 février et 27 décembre 1999 :

- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies interurbaines dans le département des Alpes-Maritimes,
- Arrêté préfectoral du 12 février 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune d'Antibes,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Cagnes-sur-Mer,
- Arrêté préfectoral du 12 février 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Cannes,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Grasse,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune du Cannet,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Mandelieu-la-Napoule,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Menton,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Mougins,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Nice,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Roquebrune-Cap-Martin,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Saint-Laurent-du-Var,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Vallauris,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Vence,
- Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Villefranche-sur-Mer,
- Arrêté préfectoral du 12 février 1999, portant classement sonore des voies urbaines de la commune de Villeneuve-Loubet,

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié, susvisé, sont applicables dans le département des Alpes-Maritimes, aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'annexe n°1 du présent arrêté et représentées sur les cartes mises en ligne sur le site des Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/> - (rubrique "Politiques publiques" et sous-rubriques " Environnement, risques naturels et technologiques, Bruit").

ARTICLE 3 : Les communes concernées sont les suivantes :

Antibes	Grasse	Roquefort-les-Pins
Aspremont	<i>La Brigue ⁽¹⁾</i>	Saint-André-de-la-Roche
Auribeau-sur-Siagne	La Colle-sur-Loup	Saint-Blaise
Beaulieu-sur-Mer	La Gaude	Saint-Cézaire-sur-Siagne
Beausoleil	La Roquette-sur-Siagne	Saint-Jean-Cap-Ferrat
Biot	La Roquette-sur-Var	Saint-Jeannet
Blausasc	La Trinité	Saint-Laurent-du-Var
Breil-sur-Roya	La Turbie	Saint-Martin-du-Var
Cabris	Le Bar-sur-Loup	Saint-Paul
Cagnes-sur-Mer	Le Broc	Saint-Vallier-de-Thiery
Cannes	Le Cannet	Saorge
Cantaron	Le Rouret	Spéracèdes
Cap-d'Ail	Le Tignet	Tende
Carros	Levens	Théoule-sur-Mer
Castagniers	Malaussène	Tournefort
Châteauneuf-Grasse	Mandelieu-la-Napoule	Tourrette-Levens
Colomars	Menton	Tourrettes-sur-Loup
Contes	Mouans-Sartoux	Utelle
Drap	Mougins	Valbonne
Èze	Nice	Vallauris
Falicon	Opio	Vence
Fontan	Pégomas	Villars-sur-Var
Gattières	Peymeinade	Villefranche-sur-Mer
Gilette	Roquebrune-Cap-Martin	Villeneuve-Loubet

(1) : La commune de La Brigue ne possède pas de voie classée vis-à-vis des nuisances sonores, mais le secteur affecté par le bruit de la RD 6204 empiète partiellement sur son territoire.

ARTICLE 4 : La cartographie et les tableaux figurant en annexe récapitulent, pour chacune des communes, les tronçons d'infrastructures concernés et leur classement dans l'une des cinq catégories définies par l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 susmentionné.

Outre la catégorie de classement sonore, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, sont indiqués la largeur des secteurs affectés par le bruit, de part et d'autre de ces tronçons, et le type de tissus urbain que les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans ces secteurs.

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance, en mètres, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

ARTICLE 5 : Les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les établissements de santé, de soin, d'action sociale, de loisirs et de sports, ainsi que les hôtels et établissements d'hébergement à caractère touristiques, à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits de l'espace extérieur, conformément aux dispositions des articles R. 571-34 et R. 571-43 du code de l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié, susvisé.

Pour les établissements d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 7 et 9 de l'arrêté interministériel du 25 avril 2003, susvisé, relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.

Pour les établissements de santé, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 7 et 8 de l'arrêté interministériel du 25 avril 2003, susvisé, relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé.

Pour les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 7 de l'arrêté interministériel du 25 avril 2003, susvisé, relatif à la limitation du bruit dans les hôtels.

ARTICLE 6 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 du présent arrêté sont déterminés selon les articles 7 à 9 du l'arrêté interministériel du 30 mai 1996, susvisé.

ARTICLE 7 : Les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, qui sont affectés par le bruit, devront être reportés à titre d'information dans un ou plusieurs documents graphiques en annexe des Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.), des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) ainsi que des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), conformément aux dispositions des articles R. 151-53 et R. 316-6 du code de l'urbanisme.

Le classement des infrastructures de transports terrestres et les secteurs affectés par le bruit, ainsi que la référence du présent arrêté préfectoral et la mention des lieux où cet arrêté peut être consulté, devront figurer dans les annexes des POS, des PLU et des PSMV, conformément aux articles R. 151-53 et R. 313-6 du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme, le certificat d'urbanisme informera le demandeur, lorsqu'il y aura lieu, que son terrain se trouve dans le secteur affecté par le bruit d'une infrastructure de transports terrestres bruyante.

Ce dispositif a vocation à informer le maître d'ouvrage du bâtiment, de l'existence de secteurs affectés par le bruit, dans lesquels il lui appartient de respecter les règles de construction définies par la réglementation en matière d'isolation acoustique.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes, et de son affichage en mairie des communes concernées.

ARTICLE 10 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes, Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, Le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché durant un mois à la mairie des communes concernées et au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur, conformément à l'article R. 571-41 du code de l'environnement.

Une copie du présent arrêté sera également adressée pour information :

- Au Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- Aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés (hors métropole NCA),
- A la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement Provence Alpes Côte d'Azur,
- A la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Nice, le 18 AOUT 2016

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DTION-2 3659

Frédéric MAC KAIN

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Categorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50112256	AUN:4	Saint Philippe	Magnan	3	100	Tissu ouvert
50112095	AUN:5	Saint Philippe	Av. Grinda	3	100	Tissu ouvert
50112105	AUTOROUTE URBAINE 5	Boulevard de la Madeleine	Route de Grenoble	3	100	Tissu ouvert
50112097	AUTOROUTE URBAINE SUD 4	Boulevard François Grosso	Boulevard de la Madeleine	3	100	Tissu ouvert
50112104	AUTOROUTE URBAINE:1	Avenue Jean Allègre	Tunnel Maraux	3	100	Tissu ouvert
50112103	AUTOROUTE URBAINE:2	Tunnel Malraux (entrée ouest)	Avenue Raymond Comboul	2	250	Tissu ouvert
50112102	AUTOROUTE URBAINE:3	Avenue Raymond Comboul	Boulevard François Grosso	2	250	Tissu ouvert
50066944	Av Auguste Verola	rte de grenoble	Av Ste Marguerite	4	30	Tissu ouvert
50113528	Av Caravadossi	rue François Pellos	Av du puits	5	10	Tissu ouvert
50112111	av de carras	voie ferrée	av de la californie	6	0	Tissu ouvert
50127344	Av de l'arbre inférieur	Place Don Bosco	Inter bd general louis delfino	5	10	Tissu ouvert
50071307	Av de rimiez	Avenue Duplay	CAMIN RENE PIETRUSCHI	4	30	Tissu ouvert
50112093	av des baumettes	PLACE SAINT PHILIPPE	av des baumettes	6	0	Tissu ouvert
50112159	Av du Dauphine	St Pierre de Ferie	Av Paul Arene	5	10	Tissu ouvert
50066330	Av du docteur Victor Robini	Intersection avec la D6202	av ste marguerite	5	10	Tissu ouvert
50112099	Av Edouard Grinda : 2	Sortie AUN	Rte de Grenoble	3	100	Tissu ouvert
50113508	Av Ernest Lalrolle	Rue Georges Bidault	Av du Ray	5	10	Tissu ouvert
50113512	Av Gravier	A8	Av du Ray	4	30	Tissu ouvert
50112177	Av Jean bares	Bd de Cessole	Av Cauvin	5	10	Tissu ouvert
50112128	Av Joseph Durandy	Route de Canta-Gallet	Chemin de la Ginestière	5	10	Tissu ouvert
50113526	Av Leopold II	Bd deCimiez	Av des arenes de Cimiez	4	30	Tissu ouvert
50113517	Av Vismara	Av Gravier	Av Henry Dunant	4	30	Tissu ouvert
50112101	Av. Edouard GRINDA:1	BD NAPOLEON III	Entrée AUS	4	30	Tissu ouvert
50112139	Av. R. SCHUMAN - Av. TROTOBAS	Avenue Emile Henriot	Avenue Estienne d'Orves	4	30	Tissu ouvert
50112154	AVENUE ANATOLE FRANCE	boulevard du Parc Impérial	Avenue Jean Aicard	5	10	Tissu ouvert
50112196	AVENUE BAQUIS	Boulevard Victor Hugo	Rue Rossini	3	100	Rue en U
50112183	Avenue Bellevue	Bd CETE Cessole	Bd Auguste Reynaud	5	10	Tissu ouvert
50113505	AVENUE BORRIGLIONE	Place du Général de Gaulle	Place A. Médecin	5	10	Tissu ouvert
50066912	AVENUE BRANCOLAR	Rue du Doyen Lépine	Place du Commandant Gérôme	4	30	Tissu ouvert
50113521	AVENUE CAP DE CROIX	Place Commandant Gérôme	Place Otto (Avenue Albert 1er)	4	30	Tissu ouvert
50129649	AVENUE CERNUSCHI	Rue Guillaume BOREA	Avenue du Ray	4	30	Tissu ouvert
50112181	AVENUE CYRILLE BESSET 2	Boulevard Auguste Raynaud	Boulevard de Cessole	4	30	Tissu ouvert
50112171	AVENUE CYRILLE BESSET 3	Avenue Canavese	Avenue St Sylvestre	4	30	Tissu ouvert
50113489	AVENUE D'ESTIENNE D'ORVES 1	Rue Clavier	Place Saint Philippe	4	30	Tissu ouvert
50113490	AVENUE D'ESTIENNE D'ORVES 2	Place Saint Philippe	Lycée	4	30	Tissu ouvert
50112140	AVENUE D'ESTIENNE D'ORVES 2	Place Saint Philippe	Lycée	4	30	Tissu ouvert
50112133	AVENUE DE BELLET	Promenade des Anglais	Boulevard Carlone	4	30	Tissu ouvert

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50071227	AVENUE DE FABRON 1	Promenade des Anglais	Boulevard de Cambrai	4	30	Tissu ouvert
50129641	AVENUE DE FABRON 2	Boulevard de Cambrai	Boulevard Napoléon 3	5	10	Tissu ouvert
50112124	AVENUE DE FABRON 2	Boulevard de Cambrai	Boulevard Napoléon 3	4	30	Tissu ouvert
50129719	AVENUE DE FABRON 7	Boulevard de Montréal	Chemin de Ginestière	5	10	Tissu ouvert
50129713	AVENUE DE FLIREY	Boulevard du Cimiez	Place du Commandant Jérôme	3	100	Tissu ouvert
50127343	Avenue de l'arbre inférieur	Rue de la Gendarmerie	Rue El Nouzah	5	10	Tissu ouvert
50112130	AVENUE DE LA BORNALA	Boulevard d Carlone	Route de Santa Galet	4	30	Tissu ouvert
50112116	AVENUE DE LA CALIFORNIE 1	Avenue de Fabron	Avenue de la Madeleine	3	100	Rue en U
50112115	AVENUE DE LA CALIFORNIE 2	Avenue de Fremont	Avenue de Fabron	3	100	Rue en U
50112114	AVENUE DE LA CALIFORNIE 3	Avenue Emile ROUX	Avenue de Fremont	4	30	Tissu ouvert
50129639	AVENUE DE LA CORNICHE FLEURIE	Avenue de la Lanterne	Chemin de Ginestière	5	10	Tissu ouvert
50112110	AVENUE DE LA LANTERNE 1	Avenue de la Californie	Boulevard Napoleon 3	4	30	Tissu ouvert
50112121	AVENUE DE LA LANTERNE 2	Boulevard Napoleon 3	Avenue de Fabron	4	30	Tissu ouvert
50066848	AVENUE DE LA MARNE	Avenue de Brancolar	Avenue des Mimosas	4	30	Tissu ouvert
50112170	AVENUE DE PESSICART 1	Boulevard Gambetta	CPAM	4	30	Tissu ouvert
50112169	AVENUE DE PESSICART 2:2	CPAM	Avenue de Cymos	5	10	Tissu ouvert
50113520	AVENUE DE RIMIEZ	Avenue Cap de Croix	Avenue Duplay	4	30	Tissu ouvert
50129669	AVENUE DE SUEDE 1	Avenue de Verdun	Avenue Gustave 5	5	10	Tissu ouvert
50129668	AVENUE DE SUEDE 5	Avenue Gustave 5	Rue de France	4	30	Rue en U
50066384	AVENUE DE VERDUN	Place Massena	Promenade des Anglais	4	30	Tissu ouvert
50127369	AVENUE DENIS SEMERIA 2	Rue de Roquebillière	boulevard Virgile Barei	5	10	Tissu ouvert
50113522	AVENUE DES ARENES DE CIMIEZ	Boulevard Carabacel	Boulevard de Cimiez	4	30	Tissu ouvert
50127396	AVENUE DES DIABLES BLEUS 2	Rue de Roquebillière	Boulevard Saint Roch	4	30	Tissu ouvert
50066645	AVENUE DES DIABLES BLEUS 1	Place Armée de Rhin	Rue de Roquebillière	5	10	Tissu ouvert
50112147	AVENUE DES FLEURS 1	Boulevard Gambetta	Rue Saint Philippe	4	30	Tissu ouvert
50112146	AVENUE DES FLEURS 2	Rue Saint Philippe	Rue des Potiers	4	30	Tissu ouvert
50112145	AVENUE DES FLEURS 3	Rue des Potiers	Boulevard Grosso	4	30	Rue en U
50067037	AVENUE DES GRENOUILLIERES	Boulevard René Cassin	Promenade des Anglais	3	100	Rue en U
50066847	AVENUE DES MIMOSAS	Avenue de la Marne	Avenue Henri Dunant	4	30	Tissu ouvert
50127458	AVENUE DES PHOCEENS:2	quai des Etats Unis	Place Masséna	4	30	Tissu ouvert
50127376	AVENUE DU GENERAL LYAUTEY 1	Rue Jean Allegre	Pont SNCF	3	100	Tissu ouvert
50066971	AVENUE DU GENERAL LYAUTEY 2:2	Place Dr Paschetta	Pont René Coty	4	30	Tissu ouvert
50127380	AVENUE DU GENERAL LYAUTEY 2:2	Pont SNCF	Place Dr Paschetta	3	100	Tissu ouvert
50113506	AVENUE DU RAY 1	Place Alexandre Médecin	Place Fontaine du Temple	3	100	Tissu ouvert
50113507	AVENUE DU RAY 1	Place Alexandre Médecin	Place Fontaine du Temple	3	100	Tissu ouvert
50112174	AVENUE DU RAY 2	Place Fontaine du Temple	Avenue Saint Sylvestre	3	100	Tissu ouvert
50112198	AVENUE DURANTE	Rue Paul Déroulède	Avenue Georges Clémenceau	4	30	Rue en U

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50112199	AVENUE DURANTE 3	Avenue Georges Clemenceau	Rue de Belgique	4	30	Tissu ouvert
50112137	AVENUE EMILE HENRIOT 1	Rue de France	Autoroute Urbaine Sud	4	30	Tissu ouvert
50112138	AVENUE EMILE HENRIOT 2	Autoroute Urbaine Sud	Avenue Robert Schuman	4	30	Tissu ouvert
50127368	AVENUE FELIX FAURE	Place Masséna	Lycée Masséna	4	30	Tissu ouvert
50127372	AVENUE GALLIENI	Place Jean Moulin	Avenue du 15 Corps	3	100	Rue en U
50112153	AVENUE GENERAL WEYGAND	boulevard Tzarewitch	Boulevard du Parc Impérial	3	100	Rue en U
50113527	AVENUE GEORGES 5	Avenue Raymond Comboul	Boulevard de Cimiez	4	30	Tissu ouvert
50112192	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 1	Rue Paganini	Rue Gounod	4	30	Rue en U
50113595	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 1	Avenue Jean Médecin	Rue PAGANINI	4	30	Tissu ouvert
50112190	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 2	Rue Gounod	Avenue Thiers	4	30	Rue en U
50113577	AVENUE GEORGES COMBOUL 1	Rue Raimbaldi	Pont de chemin de fer	3	100	Tissu ouvert
50113575	AVENUE GEORGES COMBOUL 2	Pont de chemin de fer	Rue Marceau	3	100	Tissu ouvert
50113574	AVENUE GEORGES COMBOUL 3	Rue Marceau	Avenue Mirabeau	3	100	Rue en U
50112260	AVENUE GLORIA	Avenue de Bellet	A.U.S.	3	100	Rue en U
50113511	AVENUE HENRI DUNANT 2	Rue Vismara	Rue Henry Musso	4	30	Tissu ouvert
50113509	AVENUE HENRI DUNANT 1	Place Alexandre Médecin	Avenue Vismara	4	30	Tissu ouvert
50112107	AVENUE HENRI MATISSE	Traverse des Maraichers	Boulevard Napoléon 3	4	30	Tissu ouvert
50113571	Avenue Henri Matisse	Boulevard Napoléon 3	Avenue Saint-Augustin	4	30	Tissu ouvert
50127375	AVENUE JEAN ALLEGRE	Place Maréchal de Lattre	Place Don Bosco	3	100	Tissu ouvert
50066572	AVENUE JEAN JAURES	Place Masséna	Place Garibaldi	4	30	Tissu ouvert
50129697	AVENUE JEAN LORRAIN	Boulevard Carnot	Boulevard Franck Pilatte	5	10	Tissu ouvert
50066970	AVENUE JOSEPH RAYBAUD	Pont René Coty	Pont Carigliano	4	30	Tissu ouvert
50113594	AVENUE MARECHAL FOCH 1	boulevard Dubouchage	Passage Meynel	4	30	Tissu ouvert
50113593	AVENUE MARECHAL FOCH 2	Passage Meynel	Rue d'Alger	3	100	Rue en U
50113592	AVENUE MARECHAL FOCH 3	Rue d'Alger	Avenue Jean Médecin	4	30	Tissu ouvert
50127394	AVENUE MARECHAL VAUBAN 1	Boulevard Saint Roch	Rue de Roquebillière	4	30	Tissu ouvert
50066654	AVENUE MARECHAL VAUBAN 2:1	Rue de Roquebillière	Place de Tende	4	30	Tissu ouvert
50066653	AVENUE MARECHAL VAUBAN 2:1	Rue de Roquebillière	Place de Tende	4	30	Tissu ouvert
50113573	AVENUE MIRABEAU 1	Avenue Raymond Comboul	50 m. après av. Villermont	4	30	Tissu ouvert
50113572	AVENUE MIRABEAU 2	50 m. avant Av. Villermont	Avenue Malaussena	3	100	Rue en U
50113587	AVENUE NOTRE DAME	Boulevard Desambrois	Avenue Jean Médecin	4	30	Rue en U
50113588	AVENUE NOTRE DAME	Boulevard Desambrois	Avenue Jean Médecin	3	100	Rue en U
50112157	AVENUE PAUL ARENE	Boulevard Tzarewitch	Avenue de Pessicart	4	30	Tissu ouvert
50112155	AVENUE PAUL ARENE	Boulevard Tzarewitch	Avenue de Pessicart	5	10	Tissu ouvert
50113519	AVENUE PAUL RAYMOND	Boulevard Comte de Falicon	Boulevard Henri Sappia	3	100	Tissu ouvert
50113525	AVENUE RAYMOND COMBOUL 4	Rue Mirabeau	Valrose	3	100	Tissu ouvert
50129712	AVENUE REINE VICTORIA:1	Boulevard de Cimiez	Place du Commandant Gérôme	5	10	Tissu ouvert

(1) : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50112120	AVENUE SAINT AUGUSTIN	Boulevard René Cassin	Avenue de la Californie	4	30	Tissu ouvert
50127369	AVENUE SAINT JEAN BAPTISTE	Rue Désiré Niel	Boulevard Carabacel	4	30	Tissu ouvert
50113502	AVENUE SAINT LAMBERT 1	Rue Romain Rolland	Rue du Doyen Lépine	3	100	Tissu ouvert
50113503	AVENUE SAINT LAMBERT 2	Rue du Doyen Lépine	Place Alexandre Médecin	3	100	Tissu ouvert
50112173	AVENUE SAINT SYLVESTRE	Avenue du Ray	Place Général Goiran	3	100	Tissu ouvert
50112109	AVENUE SAINTE MARGUERITE 1	Avenue St Augustin	Boulevard Napoléon 3	4	30	Tissu ouvert
50112108	AVENUE SAINTE MARGUERITE 2	Boulevard Napoléon 3	Traverse des Maraichers	4	30	Tissu ouvert
50129640	AVENUE SAINTE MARGUERITE 3	Traverse des Maraichers	Chemin des Arboras	4	30	Tissu ouvert
50066389	AVENUE SAINTE MARGUERITE 4	Chemin des Arboras	Avenue Auguste Verola	5	10	Tissu ouvert
50112221	AVENUE THIERS 1	Avenue Jean Médecin	Avenue Auber	4	30	Tissu ouvert
50112222	AVENUE THIERS 2	Avenue Auber	Boulevard Gambetta	4	30	Tissu ouvert
50066910	AVENUE VALLOMBROSE:2	Voie Romaine	Place du Commandant Gérôme	4	30	Tissu ouvert
50127385	AVENUE VILLERMONT	Avenue Mirabeau	Avenue Raymond Rolland	5	10	Tissu ouvert
50113524	BD DE CIMIEZ	BD DE CIMIEZ	BD DUBOUCHAGE	4	30	Tissu ouvert
50066307	Bd des jardiniers	Intersection avec la M6202	autoroute A8	5	10	Tissu ouvert
50127398	BD JEAN BAPTISTE VERANY 1	Place Armée du Rhin	Rue de Roussillon	3	100	Tissu ouvert
50127449	BD JEAN JAURES	BD JEAN JAURES	PLACE GARIBALDI	4	30	Tissu ouvert
50066933	bd maître maurice slama	Intersection impasse de la gaiete	TRA DE LA DIGUE DES FRANCAIS	4	30	Tissu ouvert
50127397	BOULEVARD ARMEE DES ALPES	Boulevard de Riquier	Boulevard Virgile Barel	4	30	Tissu ouvert
50113497	BOULEVARD AUGUSTE RAYNAUD:1	boulevard Joseph Garnier	Boulevard Gorbella	3	100	Tissu ouvert
50113602	BOULEVARD CARABACEL	Place Jean Moulin	Boulevard Dubouchage	3	100	Tissu ouvert
50112131	BOULEVARD CARLONE	Boulevard de la Madeleine	Boulevard E. Herrriot	3	100	Tissu ouvert
50127441	BOULEVARD CARNOT	Place Ile de Beauté	Ruelle du ruisseau	3	100	Rue en U
50113518	BOULEVARD COMTE DE FALICON 1	Place Fontaine du Temple	Bretelle Autoroute A 8	3	100	Tissu ouvert
50112126	BOULEVARD DE CAMBRAI	Avenue de Fabron	Boulevard Napoleon 3	4	30	Tissu ouvert
50112180	BOULEVARD DE CESSOLE 1	Boulevard Joseph Garnier	Rue du Grand Pin	3	100	Tissu ouvert
50112179	BOULEVARD DE CESSOLE 2	Rue du Grand Pin	Rue Clément ADER	3	100	Tissu ouvert
50112178	BOULEVARD DE CESSOLE 3	Rue Clément ADER	Rue Fanny	3	100	Tissu ouvert
50112175	BOULEVARD DE CESSOLE 4	Rue Fanny	Avenue Général Goiran	3	100	Tissu ouvert
50113523	BOULEVARD DE CIMIEZ	Début Collège Rolland Garros	Bretelle A.U.S.	4	30	Tissu ouvert
50067005	BOULEVARD DE L'ARIANE	Ponts Carigliano	Av Emile Rippert	4	30	Tissu ouvert
50111922	BOULEVARD DE L'ARIANE	Pont Carigliano	Av Emile Rippert	4	30	Tissu ouvert
50067004	BOULEVARD DE L'ARIANE	Ponts Carigliano	Av Emile Rippert	4	30	Tissu ouvert
50067006	BOULEVARD DE L'ARIANE	Ponts Carigliano	Av Emile Rippert	4	30	Tissu ouvert
50112135	BOULEVARD DE LA MADELEINE 1	Promenade des Anglais	Boulevard Carlone	4	30	Tissu ouvert
50112091	BOULEVARD DE LA MADELEINE 2	Boulevard Carlone	Stade Nicolai	3	100	Rue en U
50112092	BOULEVARD DE LA MADELEINE 3	Stade Nicolai	Chemin du Génie	5	10	Tissu ouvert

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50112123	BOULEVARD DE MONTREAL	Boulevard Napoléon 3	Avenue de Fabron	4	30	Tissu ouvert
50127401	BOULEVARD DE RIQUIER:1	Place Max Barel	Boulevard du Mont-Boron	3	100	Rue en U
50129711	BOULEVARD DES DEUX CORNICHES	Corniche André de Joly	Boulevard Bischoffheim	4	30	Tissu ouvert
50113597	BOULEVARD DESAMBROIS 1	Boulevard Dubouchage	Boulevard de Cimiez	3	100	Tissu ouvert
50113578	BOULEVARD DESAMBROIS 2	boulevard de Cimiez	Boulevard Raimbaldi	3	100	Tissu ouvert
50129707	BOULEVARD DU MONT BORON	Corniche André de Joly	Boulevard de Riquier	5	10	Tissu ouvert
50113599	BOULEVARD DUBOUCHAGE	Boulevard désambrois	Avenue Jean Médecin	3	100	Rue en U
50113601	BOULEVARD DUBOUCHAGE	Boulevard désambrois	Avenue Jean Médecin	3	100	Rue en U
50113600	BOULEVARD DUBOUCHAGE	Boulevard désambrois	Avenue Jean Médecin	3	100	Rue en U
50113698	BOULEVARD DUBOUCHAGE	Boulevard désambrois	Avenue Jean Médecin	3	100	Rue en U
50066714	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT	Boulevard Carlone	Boulevard Napoléon 3	5	10	Tissu ouvert
50129696	BOULEVARD FRANCK PILATTE	Avenue Jean Lorrain	Boulevard Stalingrad	5	10	Tissu ouvert
50112142	BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 1	Rue de France	Rue Dante	3	100	Rue en U
50112141	BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 2	Rue Dante	Place Saint Philippe	3	100	Rue en U
50112152	BOULEVARD FRANCOIS GROSSO 3	Place Saint Philippe	Boulevard Tzarewitch	4	30	Tissu ouvert
50112186	BOULEVARD GAMBETTA 1	Promenade des Anglais	Boulevard Victor Hugo	3	100	Tissu ouvert
50112185	BOULEVARD GAMBETTA 2	Boulevard Victor Hugo	Rue Caffarelli	3	100	Tissu ouvert
50112184	BOULEVARD GAMBETTA 3	Rue Caffarelli	Boulevard Joseph Garnier	3	100	Tissu ouvert
50066761	BOULEVARD GENERAL DELFINO 2	Rue Arson	Rue Orestis	4	30	Tissu ouvert
50066999	BOULEVARD GENERAL DELFINO 3	Rue Orestis	Avenue de la République	3	100	Rue en U
50067130	BOULEVARD GEORGES POMPIDOU	Promenade des Anglais	Route de Grenoble	3	100	Tissu ouvert
50113496	BOULEVARD GORBELLA 1	SqUare boyer	Rue des Vendiantiens	4	30	Tissu ouvert
50113495	BOULEVARD GORBELLA 2	Rue des Védiantiens	Place Fontaine du Temple	4	30	Tissu ouvert
50066713	BOULEVARD IMPERATRICE EUGENIE	Boulevard Napoléon 3	Chemin de l'Archet	4	30	Tissu ouvert
50067024	BOULEVARD J B VERANY 2	Rue Roussillon	Rue Chapel	3	100	Tissu ouvert
50067025	BOULEVARD J B VERANY 2	Rue Roussillon	Rue Chapel	3	100	Tissu ouvert
50067026	BOULEVARD J B VERANY 2	Rue Roussillon	Rue Chapel	3	100	Tissu ouvert
50112240	BOULEVARD JOSEPH GARNIER	Place Général De Gaulle	Rue Cros de Capeu	3	100	Rue en U
50066833	BOULEVARD LECH WALESA:2	Boulevard Carnot	Place Max Barel	3	100	Rue en U
50112132	BOULEVARD MAGNAN	Boulevard Carlone	Boulevard E. Herriot	5	10	Tissu ouvert
50112122	BOULEVARD NAPOLEON 3	Avenue de Fabron	Avenue Sainte Marguerite	4	30	Tissu ouvert
50127377	BOULEVARD PASTEUR 1	Rue de la GendarmeriePlace du	Place du Docteurc Paschetta	4	30	Tissu ouvert
50127378	BOULEVARD PASTEUR 2	Place du Docteurc Paschetta	Voie Romaine	4	30	Tissu ouvert
50066934	BOULEVARD PAUL MONTEL	Route de Grenoble	Traverse Digue des Français	4	30	Tissu ouvert
50066731	BOULEVARD PIERRE SEMARD 1	Avenue Denis Semeria	Boulevard Virgile Barel	4	30	Tissu ouvert
50067042	BOULEVARD PIERRE SEMARD 2	Boulevard Virgile Barel	Plont Michel	4	30	Tissu ouvert
50127400	BOULEVARD PIERRE SOLA	Avenue de la République	Rue Arson	3	100	Rue en U

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50129670	BOULEVARD RAIMBALDI	Boulevard Carabacel	Avenue Jean Médecin	4	30	Tissu ouvert
50112112	BOULEVARD RENE CASSIN 1	Eglise Notre Dame de Lourdes	Rue Chauve	4	30	Tissu ouvert
50112113	BOULEVARD RENE CASSIN 1	Rue Chauve	Av de la Californie	4	30	Tissu ouvert
50067106	BOULEVARD RENE CASSIN 2	Pont SNCF	Eglise Notre Dame de Lourdes	4	30	Tissu ouvert
50066836	BOULEVARD RISSO 1	Rue Barla	Rue Caissoi	3	100	Rue en U
50066837	BOULEVARD RISSO 2	Rue Caissoi	Traverse Jean Monnet	4	30	Tissu ouvert
50127393	BOULEVARD SAINT ROCH	Avenue des Diables Bleus	Boulevard Virgile Barel	5	10	Tissu ouvert
50127451	BOULEVARD SAINT SEBASTIEN	Traverse Bourgada	Rue Barla	4	30	Tissu ouvert
50129695	BOULEVARD STALINGRAD	Boulevard Franck Pilatte	Boulevard Carnot	4	30	Tissu ouvert
50112231	BOULEVARD TZAREWITCH 1	Boulevard Gambetta	Boulevard François Grosso	5	10	Tissu ouvert
50112158	BOULEVARD TZAREWITCH 2	Boulevard François Grosso	Avenue Paul Arene	5	10	Tissu ouvert
50112214	BOULEVARD VICTOR HUGO 1	Rue Maccarani	Avenue Jean Médecin	3	100	Rue en U
50112215	BOULEVARD VICTOR HUGO 2	Rue Barety	Rue Macarani	3	100	Rue en U
50112216	BOULEVARD VICTOR HUGO 3	Rue Guiglia	Rue Barety	3	100	Rue en U
50112217	BOULEVARD VICTOR HUGO 4	Boulevard Gambetta	Rue Guiglia	3	100	Rue en U
50127388	BOULEVARD VIRGILE BAREL	Bd St Roch	Bd Pierre Semard	5	10	Tissu ouvert
50112261	BRETELLE A.U.S. MAGNAN EST	Boulevard de la Madeleine	A.U.S.	3	100	Tissu ouvert
50112262	BRETELLE A.U.S. MAGNAN NORD	A.U.S.	Avenue Joseph Revelli	4	30	Tissu ouvert
50113491	BRETELLE A.U.S. TRACHEL	Rue Trachel	A.U.S. Direction Ouest	3	100	Tissu ouvert
50113516	Ch de la galere	Av Gravier	Av des mimosas	6	0	Tissu ouvert
50129638	Ch de la Ginestière	A8	Av Corniche fleurie	4	30	Tissu ouvert
50066387	Ch de la Ginestiere	1er virage	Fabron superieur	5	10	Tissu ouvert
50066700	Ch de Saquier	Intersection avec la M714	Intersection avec ch des serre	5	10	Tissu ouvert
50066868	Ch des Arboras	D6202	Av Ste Marguerite	4	30	Tissu ouvert
50066715	Ch du caporal de spagnol-soubran	Av corniche fleurie	Av de Fabron	5	10	Tissu ouvert
50071496	CHE DE LA GINESTIERE	CHE DE LA GINESTIERE	RTE DE SAINT-ANTOINE	4	30	Tissu ouvert
50071228	CHE DU CAPORAL DE SPAGNOL-SOUTRA	Avenue Sainte-Marguerite	CHE DU CAPORAL DE SPAGNOL-SOUT	4	30	Tissu ouvert
50129634	CHEMIN DES SERRES	Avenue Sainte Marguerite	Chemin des Glacières	5	10	Tissu ouvert
50129636	CHEMIN DES SERRES	Avenue Sainte Marguerite	Chemin des Glacières	5	10	Tissu ouvert
50129637	CHEMIN DES SERRES	Avenue Sainte Marguerite	Chemin des Glacières	5	10	Tissu ouvert
50129635	CHEMIN DES SERRES	Avenue Sainte Marguerite	Chemin des Glacières	5	10	Tissu ouvert
50127379	CORNICHE SAINTE ROSALIE	Avenue des Arènes de Cimiez	Boulevard Pasteur	4	30	Tissu ouvert
50072785	M119:1	M19	Route de l'Abadie	4	30	Tissu ouvert
50111923	M2204C	BD DE L'ARIANE	Limite de la commune	4	30	Tissu ouvert
50127456	DESCENTE CROTTI	Rue de la Terrasse	Boulevard Jean Jaurès	4	30	Tissu ouvert
50112252	Entré AUS depuis Av. Grinda	Av. Edouard GRINDA	AUS	4	30	Tissu ouvert
50112258	ENTREE BOSQUETS	AV LELIWA	AV RAYMOND FERAUD	4	30	Tissu ouvert

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50111937	M14:5	Sortie aggl. Nice	Limite commune Nice	4	30	Tissu ouvert
50111925	M19:8	Sortie Nice, entrée St-André	100m av. feu	4	30	Tissu ouvert
50066747	M2204:1	Sortie Nice	1km ap. sortie Nice	4	30	Tissu ouvert
50063346	M2204:2	Sortie Nice	1km ap. sortie Nice	4	30	Tissu ouvert
50129715	M2204:2 PENETRANTE DU PAILLON 2	Pont des Abattoirs	Pont René Coty	2	250	Tissu ouvert
50127387	M2204B:1 PENETRANTE DU PAILLON 1	Pont Vincent Oriol	Pont de l'Abattoir	3	100	Tissu ouvert
50129716	M2204B:3 PENETRANTE DU PAILLON	Pont René Coty	Commune de la Trinité	2	250	Tissu ouvert
50071276	M2204B:4	Pont René Coty	Commune de la Trinité	2	250	Tissu ouvert
50067019	M2204B:5 PENETRANTE DU PAILLON	Pont René Coty	Commune de la Trinité	2	250	Tissu ouvert
50129153	M2204B:6	Pont René Coty	Commune de la Trinité	2	250	Tissu ouvert
50111921	M2204C:1 Boulevard DE L'ARIANE	PENETRANTE DU PAILLON	Intersection CHE DE LA TOUR A L'ARIANE	3	100	Tissu ouvert
50111920	M2204C:2	Intersection avec la M2204B	1km ap Inters avec la M2204B	3	100	Tissu ouvert
50127395	M2564	Boulevard de l'Observatoire	Boulevard de Riquier	4	30	Tissu ouvert
50129393	M6007:23	Entrée St-Laurent-du-Var	Sortie St-Laurent-du-Var	4	30	Tissu ouvert
50127462	M6007:24	Pont du Var	Pont SNCF	3	100	Tissu ouvert
50127437	M6007:25 Route corniche andre de joly	Sortie Nice	Place Max Barel	3	100	Tissu ouvert
50127438	M6007:26 Route corniche andre de joly	Sortie Nice	100m av. entrée Villefranche	3	100	Tissu ouvert
50127439	M6007:27 Route corniche andre de joly	100m av. entrée Villefranche	Entrée Villefranche-sur-mer	3	100	Tissu ouvert
50111738	M6007:28	Entrée Villefranche-sur-mer	100m av. virage	3	100	Tissu ouvert
50127460	M6098:12 PROMENADE DES ANGLAIS 5	Boulevard georges Pompidou	Pont du Var (Napoleon 3)	3	100	Tissu ouvert
50127442	M6098:13 Bd Carnot	Ruelle du ruisseau	Av Lympia	3	100	Tissu ouvert
50127443	M6098:14 BOULEVARD CARNOT	Av Lympia	Av St Aignan	3	100	Tissu ouvert
50127444	M6098:15 BOULEVARD CARNOT	Av St Aignan	Bd Maeterlinck	3	100	Tissu ouvert
50142021	M6098:16 BOULEVARD MAURICE MAETERLINCK	Boulevard Princesse Grace	Avenue Jean Lorrain	3	100	Tissu ouvert
50142019	M6098:17 BOULEVARD PRINCESSE GRACE	Commune de Villefranche	Boulevard Maeterlinck	3	100	Tissu ouvert
50127472	M6202 route de grenoble:1	100m ap. feu	50m av. M414	2	250	Tissu ouvert
50127471	M6202:2 rte de grenoble	100m av. feu	100m ap. feu	2	250	Tissu ouvert
50127470	M6202:3	Sortie Nice, échangeur A8	100m av. feu	2	250	Tissu ouvert
50111867	M6202:4	50m av. M414	300m ap. pont Manda	2	250	Tissu ouvert
50112106	M6202bis:5	entrée ville	sortie ville	2	250	Tissu ouvert
50127465	M6222 tra de la digue des français			2	250	Tissu ouvert
50067143	M6222:1 TRAVERSE DIGUE DES FRANÇAIS	Avenue Henri Matisse	M 6202	3	100	Tissu ouvert
50067144	M6222:2 TRAVERSE DIGUE DES FRANÇAIS	Avenue Henri Matisse	M 6202	3	100	Tissu ouvert
50127466	M6222:3			3	100	Tissu ouvert
50067103	M99:1	Aéroport Nice	Début 2 x 2 voies	3	100	Tissu ouvert
50127464	M99:2 Ch de la digue des français	Début 2 x 2 voies	M6202	3	100	Tissu ouvert
50113492	MATHIS SUD	ENTREE GREGOIRE-TRACHEL	MATHIS NORD	4	30	Tissu ouvert

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50113493	MATHIS SUD	AV RAYMOND COMBOUL	MATHIS SUD	4	30	Tissu ouvert
50112182	Montée Claire Virenque	Av cyrille Busset	Av Lorenzi	5	10	Tissu ouvert
50113504	PLACE ALEXANDRE MEDECIN	Avenue Borriglione	Avenue du Ray	4	30	Tissu ouvert
50071070	PLACE DU GENERAL DE GAULE	Avenue Malaussena	Avenue Borriglione	3	100	Rue en U
50127445	PLACE GARIBALDI	Bd Jean Jaures	Av de la Republique	4	30	Tissu ouvert
50112176	PLACE GENERAL GOIRAN	Avenue Saint Sylvestre	Avenue Cyrille Besset	4	30	Tissu ouvert
50066844	PLACE ILE DE BEAUTE	Boulevard Carnot	Rue Cassini	4	30	Tissu ouvert
50113589	PLACE TOSELLI	Avenue Notre Dame	Rue Lépante	3	100	Rue en U
50129717	Pont de la 1ère division Française libre	Rte de Turin	Av Maréchal Lyautey	3	100	Tissu ouvert
50067133	PONT GARIGLIANO			3	100	Tissu ouvert
50067134	PONT GARIGLIANO VOIE SUD 1			3	100	Tissu ouvert
50067041	PONT MICHEL	Boulevard Pierre Semard	Route de Turin	4	30	Tissu ouvert
50066915	PONT RENE COTY	Route de Turin	Avenue Maréchal Lyautey	4	30	Tissu ouvert
50127381	pont vincent auriol	rue georges chapel	av du marechal lyautey	3	100	Tissu ouvert
50137734	PROMENADE DES ANGLAIS 1	Avenue des Phocéens	Boulevard de la Madeleine	4	30	Tissu ouvert
50137735	PROMENADE DES ANGLAIS 2	Boulevard de la Madeleine	Avenue de Fabron	3	100	Tissu ouvert
50127459	PROMENADE DES ANGLAIS 3	Avenue de Fabron	Boulevard Georges Pompidou	3	100	Tissu ouvert
50127455	QUAI DES ETATS UNIS:2	Avenue de Phocéens	Place Guynemer	4	30	Tissu ouvert
50127454	QUAI LUNEL	Place Ile de beauté	Quai des Etats Unis	4	30	Tissu ouvert
50112129	Route de Bellet	La Fontaine	A8	5	10	Tissu ouvert
50071158	ROUTE DE CANTA GALET	Av de la Bornala	Av J durandy	5	10	Tissu ouvert
50127468	Route de Grenoble	Quartier des Baraques	A8	2	250	Tissu ouvert
50127469	Route de Grenoble	Digue des Français	Quartier des Baraques	2	250	Tissu ouvert
50066341	ROUTE DE GRENOBLE 1	Boulevard René Cassin	Boulevard Georges Pompidou	3	100	Tissu ouvert
50127467	ROUTE DE GRENOBLE 2	Boulevard Georges Pompidou	Av. du Dr. ROBINI	3	100	Tissu ouvert
50112127	ROUTE DE SAINT ANTOINE 2	Hôpital de l'Archet	Place D. Fighiera	5	10	Tissu ouvert
50066712	ROUTE DE SAINT ANTOINE 1	Chemin de l'Archet	Hôpital de l'Archet	4	30	Tissu ouvert
50071383	Route de Saint-Antoine	Chemin de l'Archet	Avenue de la Bornala	5	10	Tissu ouvert
50129648	Route de St Pierre de Feric	St Pierre de Feric	Av Paul Arene	5	10	Tissu ouvert
50112160	Route de St Pierre de Feric	St Pierre de Feric	Av Paul Arene	5	10	Tissu ouvert
50127399	ROUTE DE TURIN 1	Avenue des Diables Bleus	Rue du Roussillon	4	30	Tissu ouvert
50066743	ROUTE DE TURIN 2	Rue de Roussillon	Rue du Maréchal Vauban	5	10	Tissu ouvert
50127391	ROUTE DE TURIN 3	Rue Maréchal Vauban	Place de la Brigue	4	30	Tissu ouvert
50127390	ROUTE DE TURIN 4	Place de la Brigue	Pont des Abattoirs	4	30	Tissu ouvert
50066746	ROUTE DE TURIN 5	Trinite	Place des abattoirs	4	30	Tissu ouvert
50112227	RUE DE VILLENEUVE	Rue Vernier	Rue Reine Jeanne	3	100	Rue en U
50127403	RUE THEODORE GASIGLIA	Rue Arson	Rue Auguste Gal	4	30	Rue en U

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50112230	RUE ABBE GREGOIRE	Boulevard Gambetta	Rue Trachel	5	10	Tissu ouvert
50112232	RUE ABBE GREGOIRE	Boulevard Gambetta	Rue Trachel	4	30	Tissu ouvert
50113619	RUE ALBERTI	Avenue Félix Faure	Boulevard Dubouchage	4	30	Tissu ouvert
50112238	RUE ALFRED BINET:1	Rue Prince Maurice	Boulevard Joseph Garnier	3	100	Rue en U
50112237	RUE ALFRED BINET:2	Rue Clément Rassal	Rue Prince Maurice	4	30	Tissu ouvert
50086723	Rue Alphonse 1er	Av Henri Matisse	Av Ste Marguerite	5	10	Tissu ouvert
50129658	RUE ALPHONSE KARR	Boulevard Victor Hugo	Avenue Georges Clémenceau	5	10	Tissu ouvert
50129659	RUE ALPHONSE KARR 2	Rue de la Liberté	Boulevard Victor Hugo	5	10	Tissu ouvert
50127452	RUE ANTOINE GAUTHIER	Place Ile de Beauté	Rue Catherine Ségurane	4	30	Rue en U
50127410	RUE ARSON 1	rue Scaliero	Rue Barberis	3	100	Rue en U
50066851	RUE ARSON 1	Place Ile de Beauté	place Arson	3	100	Rue en U
50066850	RUE ARSON 1	place Arson	rue Scaliero	3	100	Rue en U
50127409	RUE ARSON 1	place Arson	rue Scaliero	3	100	Rue en U
50127411	RUE ARSON 2	Rue Barberis	Boulevard Delfino	4	30	Tissu ouvert
50127404	RUE ARSON 3	Boulevard Delfino	Place A. Blanqui	5	10	Tissu ouvert
50113583	RUE ASSALIT	Avenue Désambrois	Avenue Jean Médecin	3	100	Rue en U
50129654	RUE AUBER 1	Boulevard Victor Hugo	Rue Mozart	5	10	Tissu ouvert
50129655	RUE AUBER 2	Rue Mozart	Rue Beethoven	5	10	Tissu ouvert
50129656	RUE AUBER 3	Rue Beethoven	Avenue Thiers	5	10	Tissu ouvert
50127405	RUE AUGUSTE GAL	Rue Scaliero	Boulevard Pierre Sola	4	30	Tissu ouvert
50127435	RUE AUGUSTE GAL 1	Rue Barla	Boulodrome Arson	5	10	Tissu ouvert
50127436	RUE AUGUSTE GAL 2	Boulodrome Arson	Rue Scaliero	5	10	Tissu ouvert
50129704	RUE BARBERIS 1	Boulevard de Riquier	Rue Arson	4	30	Rue en U
50129703	RUE BARBERIS 2	Rue Arson	Rue Orestis	4	30	Rue en U
50129702	RUE BARBERIS 3	Rue Orestis	Avenue de la République	4	30	Rue en U
50127434	RUE BARLA	Place Max Barei	Avenue Saint Sébastien	3	100	Rue en U
50129705	RUE BEAUMONT	Boulevard de Riquier	Avenue de la République	5	10	Tissu ouvert
50113603	RUE BERI	Rue de l'Hotel des Postes	Bd Dubouchage	5	10	Tissu ouvert
50112195	RUE BERLIOZ	Boulevard Victor Hugo	Avenue Thiers	4	30	Rue en U
50129673	RUE BISCARRA 1	Rue Lépante	Rue Lamartine	5	10	Tissu ouvert
50129674	RUE BISCARRA 1	Rue Lépante	Rue Lamartine	5	10	Tissu ouvert
50129680	RUE BLACAS	Rue de l'Hotel des Postes	Boulevard Dubouchage	5	10	Tissu ouvert
50129692	RUE BONAPARTE 1	Place Max Barei	Place Emmanuel Phillibert	5	10	Tissu ouvert
50112144	RUE BOTTERO	Boulevard Gambetta	Boulevard Grosso	5	10	Tissu ouvert
50129694	RUE BOYER	Rue Bonaparte	rue Barla	5	10	Tissu ouvert
50067003	RUE CAISSOTTI	Bd Risso	Av de la Republique	3	100	Rue en U
50127447	RUE CASSINI:2:2	Place Ile de Beauté	place Garibaldi	3	100	Rue en U

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50127448	RUE CATHERINE SEGURANE:1	Rue Antoine Gauthier	Place Garibaldi	4	30	Tissu ouvert
50129687	RUE CATHERINE SEGURANE:2	Rue de Foresta	Rue Antoine Gauthier	5	10	Tissu ouvert
50129681	RUE CHAUVAIN	Av Felix Faure	Rue de l'Hôtel des Postes	5	10	Tissu ouvert
50127371	RUE CIAUDO	Place Garibaldi	Boulevard Saint Sébastien	3	100	Rue en U
50112235	RUE CLEMENT ROASSAL	Rue de Dijon	Boulevard Gambetta	4	30	Tissu ouvert
50112187	RUE CRONSTADT	Promenade des Anglais	Boulevard Victor Hugo	5	10	Tissu ouvert
50129666	RUE D'ALSACE LORRAINE	Avenue Jean Médecin	Rue Durante	5	10	Tissu ouvert
50129661	RUE D'ANGLETERRE	Rue Paul Déroulède	Avenue Thiers	5	10	Tissu ouvert
50129663	RUE D'ITALIE	Avenue Jean Médecin	Rue Paganini	5	10	Tissu ouvert
50129664	RUE D'ITALIE 2	rue Paganini	Rue Auber	5	10	Tissu ouvert
50112233	RUE DABRAY	Boulevard Joseph Garnier	Rue Trachel	3	100	Rue en U
50129653	RUE DALPOZZO	Rue de France	Boulevard Victor Hugo	5	10	Tissu ouvert
50112143	RUE DANTE	boulevard Gambetta	Boulevard Grosso	4	30	Tissu ouvert
50129667	RUE DE BELGIQUE	Avenue Jean Médecin	Avenue Thiers	5	10	Tissu ouvert
50112151	RUE DE CHATEAUNEUF 1	Boulevard Gambetta	Rue Saussure	3	100	Rue en U
50112150	RUE DE CHATEAUNEUF 2:1	Rue de Saussure	Place Saint Philippe	3	100	Rue en U
50129688	RUE DE FORESTA	Place Guynemer (Rauba Capeu)	Rue Catherine Ségurane	5	10	Tissu ouvert
50112119	RUE DE FRANCE 1	Bd GAMBETTA	Rue du Congrès	4	30	Tissu ouvert
50112118	RUE DE FRANCE 2	Bd. François GROSSO	Boulevard GAMBETTA	3	100	Rue en U
50112117	RUE DE FRANCE 3	Rue des Potiers	Boulevard de la Madeleine	3	100	Rue en U
50113500	RUE DE GRAMMONT	Rue Raiberti	Rue Charles Peguy	3	100	Rue en U
50127361	RUE DE L'HOTEL DES POSTES 1	Rue Penchienatti	Boulevard Carabacel	4	30	Tissu ouvert
50127362	RUE DE L'HOTEL DES POSTES 2	Rue Dellille	Rue Penchienatti	4	30	Tissu ouvert
50127363	RUE DE L'HOTEL DES POSTES 3	Rue Dellille	Rue Escarene	4	30	Tissu ouvert
50127364	RUE DE L'HOTEL DES POSTES 3	Rue Escarene	Rue Foncet	3	100	Rue en U
50127365	RUE DE L'HOTEL DES POSTES 4	Rue Gubernatis	Rue Foncet	4	30	Tissu ouvert
50127366	RUE DE L'HOTEL DES POSTES 5	Avenue Jean Médecin	Rue Gubernatis	3	100	Rue en U
50112209	RUE DE LA BUFFA 1	Place Grimaldi	Rue Barety	4	30	Tissu ouvert
50112208	RUE DE LA BUFFA 2	Rue Barety	Rue du Congrès	4	30	Tissu ouvert
50112207	RUE DE LA BUFFA 3	Rue du Congrès	Boulevard Gambetta	4	30	Tissu ouvert
50129720	RUE DE LA GENDARMERIE	Avenue du Maréchal LyauteyBoul	Boulevard Pasteur	5	10	Tissu ouvert
50112210	RUE DE LA LIBERTE	Avenue Jean Médecin	Place Grimaldi	3	100	Rue en U
50127457	RUE DE LA TERRASSE	Quai des Etats Unis	Descente Crotti	4	30	Rue en U
50129699	RUE DE ORESTIS 1	Rue Scallero	Rue Barberis	5	10	Tissu ouvert
50129700	RUE DE ORESTIS 2	Rue Barberis	Boulevard Delfino	5	10	Tissu ouvert
50129672	RUE DE PARIS	Boulevard Désambrois	Avenue Jean Médecin	5	10	Tissu ouvert
50112193	RUE DE RIVOLI 1	Promenade des Anglais	Rue de France	5	10	Tissu ouvert

(1) : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50112194	RUE DE RIVOLI 2	Rue de France	Boulevard Victor Hugo	4	30	Rue en U
50127392	RUE DE ROQUEBILLIERE 5	Avenue du Maréchal Vauban	Avenue Denis Séméria	5	10	Tissu ouvert
50127408	RUE DE ROQUEBILLIERE 2	Boulevard Delfino	Boulevard Pierre Soia	4	30	Tissu ouvert
50071114	RUE DE ROQUEBILLIERE 3	Boulevard Pierre Sola	Avenue des Diabls Bleus	4	30	Tissu ouvert
50066651	RUE DE ROQUEBILLIERE 4	Avenue des Diabls Bleus	Rue Maréchal Vauban	4	30	Tissu ouvert
50129662	RUE DE RUSSIE	Rue Paul Déroulède	Rue d'Italie	5	10	Tissu ouvert
50113606	RUE DEFLY 1	Avenue Saint Jean Baptiste	rue Gioffredo	4	30	Rue en U
50113605	RUE DEFLY 2	Rue Gioffredo	Place georges Marshall	4	30	Rue en U
50113607	RUE DELILLE 1	Avenue Saint Jean Baptiste	Place Général Marshall	4	30	Rue en U
50113609	RUE DELILLE 3	Rue de l'Hôtel des Postes	Boulevard Dubouchage	5	10	Tissu ouvert
50113608	RUE DELILLE :2	Place Marshall	Rue de l'Hôtel des Postes	5	10	Tissu ouvert
50112229	RUE DES COMBATTANTS EN AFN	Rue Reine Jeanne	Rue Clément Roassal	3	100	Rue en U
50129643	RUE DES POTIERS:1	Rue de France	Rue Dante	5	10	Tissu ouvert
50129644	RUE DES POTIERS:2	Rue Dante	Avenue des Fleurs	5	10	Tissu ouvert
50113580	RUE DIDEROT	Avenue Mirabeau	Boulevard Raimbaldi	3	100	Rue en U
50129708	RUE DOCTEUR RICHELMI	Rue Scoffier	Boulevard de Riquier	5	10	Tissu ouvert
50112203	RUE DU CONGRES 0	Promenade des Anglais	Rue de la Buffa	4	30	Rue en U
50112202	RUE DU CONGRES 1	Rue de France	Rue de la Buffa	4	30	Rue en U
50112201	RUE DU CONGRES 2	Bd. Maréchal Joffre	Rue de la Buffa	5	10	Tissu ouvert
50112200	RUE DU CONGRES 3	Bd. Maréchal Joffre	Boulevard Victor Hugo	4	30	Tissu ouvert
50129675	RUE DU DOCTEUR BALESTRE	Rue Spitalieri	Rue Biscarra	5	10	Tissu ouvert
50129709	RUE DU DOCTEUR RICHELMI	Boulevard de Riquier	Rue Pierre Blancon	5	10	Tissu ouvert
50129685	RUE DU LYCEE	Avenue Félix Faure	Rue de l'Hôtel des Postes	5	10	Tissu ouvert
50113618	RUE DU LYCEE	Avenue Félix Faure	Rue de l'Hôtel des Postes	5	10	Tissu ouvert
50112211	RUE DU MARECHAL JOFFRE 1	Avenue Jean Médecin	Rue Maccarani	3	100	Rue en U
50112212	RUE DU MARECHAL JOFFRE 2	Rue Maccarani	Rue du Congres	3	100	Rue en U
50112213	RUE DU MARECHAL JOFFRE 3	Rue du Congrès	Boulevard Gambetta	3	100	Rue en U
50112197	RUE DURANTE 1	Rue Rossini	Rue Paul Déroulède	5	10	Tissu ouvert
50127412	RUE EDOUARD SCOFFIER	Place Rostand	Boulevard du Mont Boron	5	10	Tissu ouvert
50129689	RUE EMMANUEL PHILLIBERT 1	Rue Ségurane	Rue Bonaparte	5	10	Tissu ouvert
50129690	RUE EMMANUEL PHILLIBERT 2	Rue Bonaparte	Rue Passeroni	5	10	Tissu ouvert
50129691	RUE EMMANUEL PHILLIBERT 3	Rue Passeroni	Rue Barla	5	10	Tissu ouvert
50127440	RUE FODERE	Boulevard Lech Walesa	rue Rusca	3	100	Rue en U
50129684	RUE FONCET 1	Rue Gioffredo	Rue de l'Hôtel des Postes	5	10	Tissu ouvert
50129683	RUE FONCET 2	Rue de l' Hôtel des Postes	Place Wilson	5	10	Tissu ouvert
50129682	RUE FONCET 3	Place Wilson	Rue Pastorelli	5	10	Tissu ouvert
50113613	RUE FONCET 4	Rue Pastorelli	Boulevard Dubouchage	5	10	Tissu ouvert

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50127413	rue fontaine de la ville	Intersection avec la M6007	rue barberis	5	10	Tissu ouvert
50129647	RUE FRANCOIS AUNE	Rue Caffarelli	Rue de Chateauneuf	5	10	Tissu ouvert
50129693	RUE FRANCOIS GUIZOL	Rue Cassini	Rue Barla	5	10	Tissu ouvert
50113529	RUE FRANCOIS PELLO	Avenue Romain Rolland	Avenue Ratmond Comboul	3	100	Rue en U
50112149	RUE FREDERIC PASSY 1	Boulevard Gambetta	Rue Saussure	4	30	Tissu ouvert
50112148	RUE FREDERIC PASSY 2:2	Rue Saussure	Place Saint Philippe	4	30	Tissu ouvert
50127407	RUE GEORGES VILLE	Rue Barla	Boulevard Delfino	4	30	Tissu ouvert
50127367	rue gioffredo	Bd Carabacel	Place Massena	3	100	Rue en U
50129652	RUE GOUNOD	Boulevard Victor Hugo	Avenue Thiers	5	10	Tissu ouvert
50112206	RUE GRIMALDI	Rue de la Liberté	Boulevard Victor Hugo	5	10	Tissu ouvert
50113615	RUE GUBERNATIS 1	Avenue Félix Faure	Rue de l'Hôtel des Postes	4	30	Rue en U
50113616	RUE GUBERNATIS 2	Rue de l'Hôtel des Postes	Place Wilson	5	10	Tissu ouvert
50113617	RUE GUBERNATIS 3	Place Wilson	Rue Pastorelli	4	30	Rue en U
50113614	RUE GUBERNATIS 4	Rue Pastorelli	Boulevard Dubouchage	5	10	Tissu ouvert
50112188	RUE GUIGLIA 1	Boulevard Victor Hugo	Rue Kosma	5	10	Tissu ouvert
50112189	RUE GUIGLIA 2	Rue Kosma	Avenue Thiers	4	30	Rue en U
50113596	rue guillaume appolinaire	av marechal foch	av desambrois	5	10	Tissu ouvert
50129650	RUE GUILLAUME BOREA	Avenue Cernuschi	Avenue Henri Sappia	4	30	Tissu ouvert
50129678	RUE GUSTAVE DELOYE	Rue de l'Hôtel des Postes	Boulevard Dubouchage	5	10	Tissu ouvert
50113582	RUE HANCY	Rue Biscarra	Rue de Paris	4	30	Rue en U
50129642	RUE HONORE SAUVAN	Promenade des Anglais	Rue de France	5	10	Tissu ouvert
50112172	RUE JEAN CANAVESE	Av. Cyrille Besset (Cessole)	Av. Cyrille Besset	4	30	Tissu ouvert
50112257	rue jules bessi	bd rene cassin	av st augustin	3	100	Tissu ouvert
50113586	RUE LAMARTINE 1	Boulevard Dubouchage	Rue Spitalieri	4	30	Rue en U
50113585	RUE LAMARTINE 2	Rue Spitalieri	Rue Biscarra	4	30	Rue en U
50113584	RUE LAMARTINE 3	Rue Biscarra	Boulevard Raimbaldi	4	30	Rue en U
50113579	RUE LEPANTE	Place Sasserno	Boulevard Raimbaldi	3	100	Rue en U
50113590	RUE LEPANTE	Place Sasserno	Boulevard Raimbaldi	3	100	Rue en U
50112204	RUE MACCARANI	Rue de France	Boulevard Victor Hugo	4	30	Tissu ouvert
50066335	RUE MAICON	Aéroport	Boulevard René Cassin	5	10	Tissu ouvert
50127386	RUE MARCEAU	Avenue Raymond Comboul	Avenue Malaussena	3	100	Rue en U
50129714	rue maurice maccario	av joseph raybaud	Av. du Maréchal Lyautey	4	30	Tissu ouvert
50129651	RUE MEYERBEER	Promenade des Anglais	Boulevard Victor Hugo	4	30	Tissu ouvert
50113499	rue michel ange	rue theodore banville	rue françois pellos	4	30	Tissu ouvert
50112228	RUE MIOLLIS	Rue Reine Jeanne	Rue Clément Roassal	3	100	Rue en U
50113581	RUE MIRON	Rue de Paris	Boulevard Raimbaldi	4	30	Rue en U
50113498	Rue Molière	bd theodore banville	av st lambert	3	100	Rue en U

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50127360	RUE P. DEVOLUY	Boulevard Carabacel	Rue Rue Delille	5	10	Tissu ouvert
50129665	RUE PAGANINI	Avenue Georges Clémenceau	Avenue Thiers	5	10	Tissu ouvert
50066378	RUE PASTORELLI 1	Rue Foncet	Rue Rue Delille	3	100	Rue en U
50066380	RUE PASTORELLI 1	Rue Foncet	Rue Rue Delille	3	100	Rue en U
50066377	RUE PASTORELLI 2	Rue Foncet	Rue Gubernatis	5	10	Tissu ouvert
50127359	RUE PASTORELLI 3	Rue Gubernatis	Rue Alberti	3	100	Rue en U
50127358	RUE PASTORELLI 4	Rue Alberti	Rue Gustave Deloye	3	100	Rue en U
50113620	RUE PASTORELLI 5	Rue Gustave Deloye	Avenue Jean Médecin	3	100	Rue en U
50129660	RUE PAUL DEROULEDE:2	Rue de Russie	Avenue Auber	5	10	Tissu ouvert
50129710	RUE PAUL REBOUX	Rue Pierre Blancon	Rue Auguste Gal	5	10	Tissu ouvert
50112136	RUE Paul Valéry	Promenade des Anglais	Rue de France	4	30	Tissu ouvert
50113604	RUE PENCHIENATTI	Av St Jean Baptiste	Rue de l'Hotel des postes	5	10	Tissu ouvert
50129671	RUE PERTINAX	Avenue Desambrois	Avenue Jean Médecin	5	10	Tissu ouvert
50129701	RUE PIERRE BLANCON	Boulevard Delfino	Chemin Sorgentino	5	10	Tissu ouvert
50113591	RUE PROVANNA DE LEYNI	Boulevard Dubouchage	Place Sasserno	3	100	Rue en U
50112239	RUE RAIBERTI	Avenue Valrose	Place du Général de Gaule	4	30	Tissu ouvert
50129677	RUE RANCHER	Boulevard Dubouchage	Place Sasserno	4	30	Rue en U
50141928	Rue raymond comboul : 1bis	Intersection avec rue Marceau	Bd Raimbaldi	4	30	Tissu ouvert
50112225	RUE REINE JEANNE	Square Colonel Jean Pierre	Avenue Malausséna	4	30	Tissu ouvert
50129698	RUE RIBOTTI	Rue Barla	Boulevard Delfino	5	10	Tissu ouvert
50112094	rue robert latouche	av de la lanterne	voie ferrée	6	0	Tissu ouvert
50129657	RUE ROSSINI 1	Rue Alphonse Karr	Avenue Durante	5	10	Tissu ouvert
50112220	RUE ROSSINI 2	Rue Durante (Mozart)	Rue Auber	5	10	Tissu ouvert
50112219	RUE ROSSINI 3	Rue Auber	Bd Gambetta	4	30	Rue en U
50129686	RUE ROTHSCCHILD	Rue Devoluy	Boulevard Dubouchage	5	10	Tissu ouvert
50129679	RUE SACHA GUITRY	Rue Gioffredo	Rue de l'Hôtel des Postes	5	10	Tissu ouvert
50129646	RUE SAINT PHILIPPE	Promenade des Anglais	Rue Caffarelli	5	10	Tissu ouvert
50129645	RUE SAINT PHILIPPE	Promenade des Anglais	Rue Caffarelli	4	30	Rue en U
50129706	RUE SCALIERO	Boulevard de Riquier	Avenue de la République	5	10	Tissu ouvert
50127408	RUE SMOLETT	Boulevard de Riquier	Boulevard Risso	4	30	Rue en U
50066840	Rue Theodore Banville:1	Bd Auguste raynaud	100m après Bd Auguste raynaud	5	10	Tissu ouvert
50112242	Rue Theodore Banville:2	Place Général de Gaulle	Bd A Raynaud	4	30	Tissu ouvert
50113610	RUE TONDUTI DE L'ESCARENE	Rue de l'Hotel des postes	Boulevard Dubouchage	3	100	Rue en U
50113611	RUE TONDUTI DE L'ESCARENE	av St Jean Baptiste	Rue de l'Hotel des postes	3	100	Rue en U
50112223	RUE TRACHEL 1	Boulevard Malaussena	Rue des Combattants d'Afrique	3	100	Rue en U
50112224	RUE TRACHEL 2	Rue des Combattants A.F.N.	Rue Dabray	3	100	Tissu ouvert
50129726	RUE TRACHEL 3	Rue Abbé Grégoire	Boulevard Gambetta	4	30	Rue en U

(1) : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Voies routières
Commune de Nice

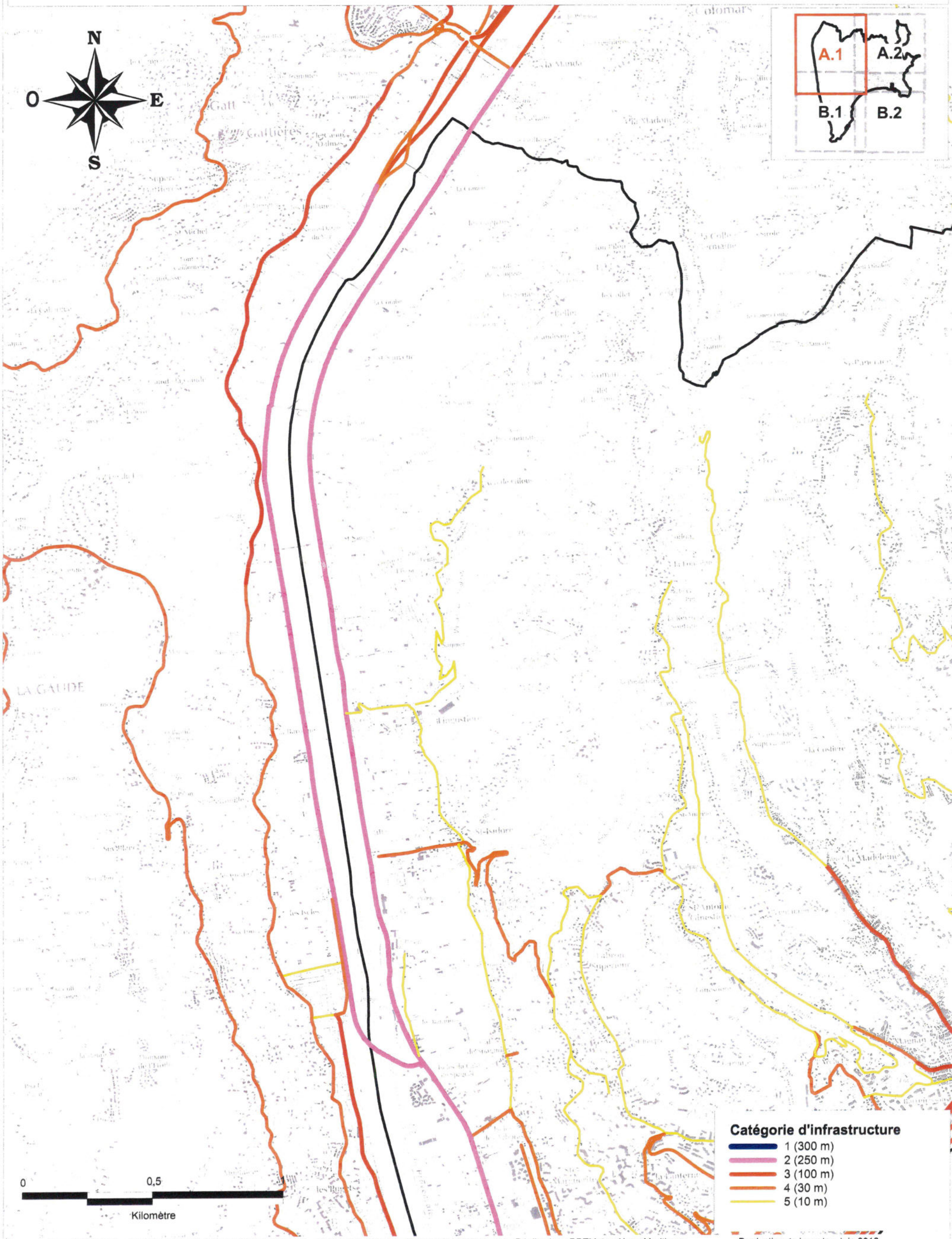
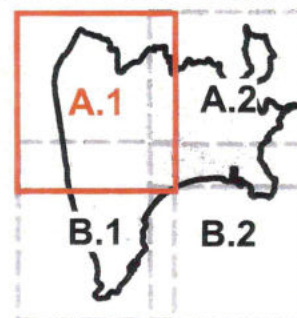
ID	Nom du Tronçon	Débutant	Finissant	Categorie	Largeur du secteur de nuisance en mètres ⁽¹⁾	Tissus
50112218	RUE VERDI	Avenue Baquis	Place Franklin	4	30	Rue en U
50112234	RUE VERNIER:1	Boulevard Malaussena	Boulevard Gambetta	3	100	Rue en U
50129676	RUELLE DES PRES	Rue Rancher	Rue du Docteur Ballestre	5	10	Tissu ouvert
50112098	Sortie AUN Nice Ouest	AUS	Av. Edouard GRINDA	3	100	Tissu ouvert
50113494	Sortie AUN St Lambert	Echangeur St Lambert	Av de l'Olivetto	4	30	Tissu ouvert
50112259	SORTIE BOSQUETS	Intersection Avenue des Bosquets	MATHIS NORD	4	30	Tissu ouvert
50071399	Sortie Fabron	Sortie A8	Avenue de Fabron	4	30	Tissu ouvert
50071400	Sortie Fabron	Sortie A8	Avenue de Fabron	4	30	Tissu ouvert
50112226	SORTIE REINE JEANNE	MATHIS SUD	R DE LA REINE JEANNE	4	30	Tissu ouvert
50067031	TRAVERSE BARLA	Rue Barla	Boulevard Carabacei	4	30	Tissu ouvert
50113612	TRAVERSE DE LA BOURGADA	Avenue Jean Jaures	Avenue Félix Faure	5	10	Tissu ouvert
50071209	TRAVERSE DES MARAICHERS	Trav. de la Digue des Français	Av. de Sainte Marguerite	4	30	Tissu ouvert
50127370	TRAVERSE GARIBALDI	Avenue Jean Jaurès	Avenue Saint Jean Baptiste	4	30	Tissu ouvert
50127374	TRAVERSE JEAN MONNET	Boulevard Risso	Avenue Gallieni	3	100	Tissu ouvert
50127373	Traverse MALRAUX	av du marechal Lyautey	bd jean baptiste verany	3	100	Tissu ouvert
50113514	Vieux ch de gairaut	A8	Av vismara	4	30	Tissu ouvert
50113513	VIEUX CHE DE GAIRAUT	CHE DE LA GALERE	AV SAINT-LAMBERT	5	10	Tissu ouvert
50113515	VIEUX CHE DE GAIRAUT	AV DE GAIRAUT	Intersection A8	4	30	Tissu ouvert
50127384	VOIE ROMAINE 1	Avenue Maréchal Lyautey	Boulevard Pasteur	4	30	Tissu ouvert
50127383	VOIE ROMAINE 1	Avenue Maréchal Lyautey	Boulevard Pasteur	4	30	Tissu ouvert
50127382	VOIE ROMAINE 2	Boulevard Pasteur	Avenue de Flirey	5	10	Tissu ouvert

⁽¹⁾ : mesuré de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure.

Voies routières

supportant un trafic de plus de 5 000 véhicules / jour T.M.J.A.

Commune
de Nice
Secteur A.1



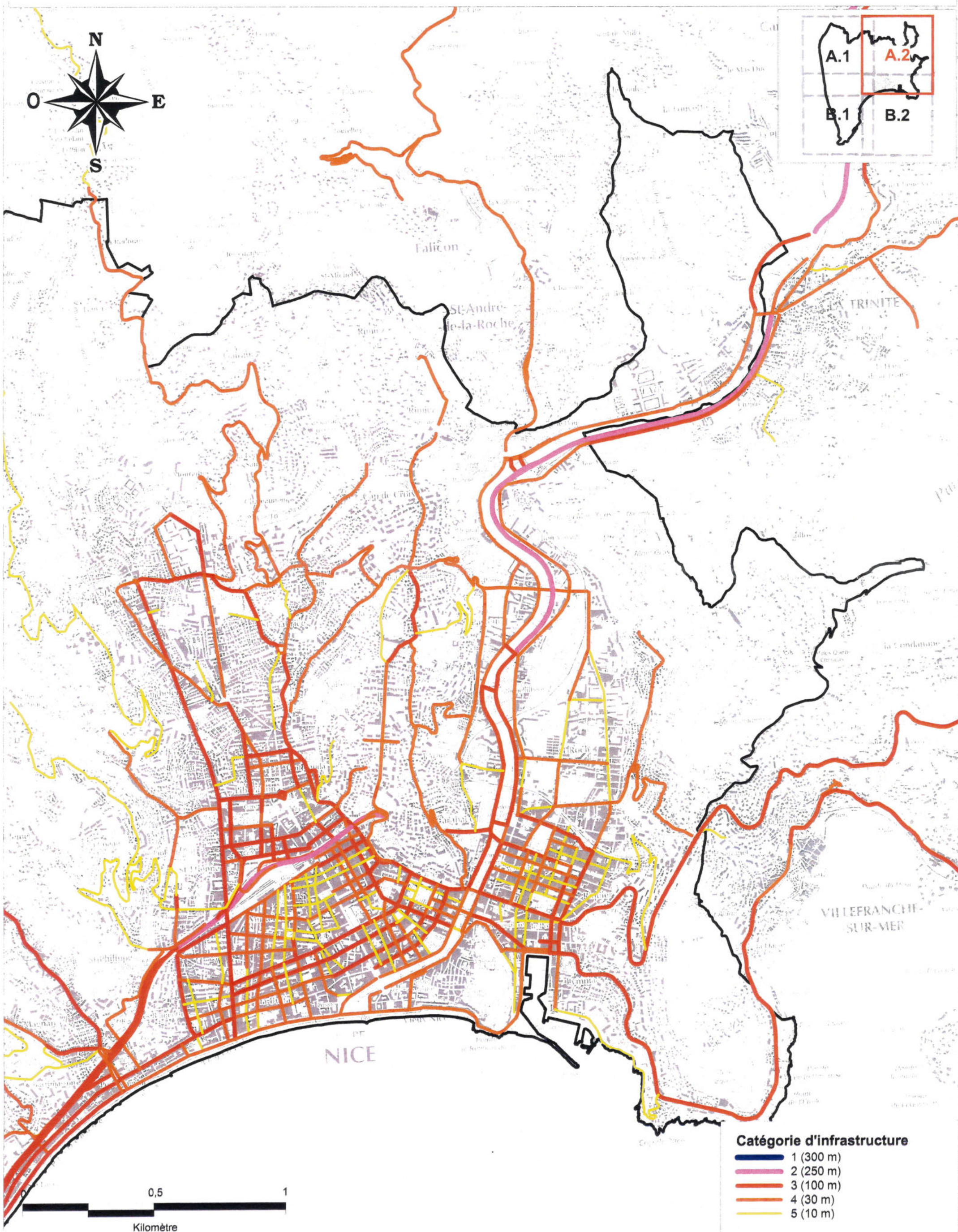
Catégorie d'infrastructure

- 1 (300 m)
- 2 (250 m)
- 3 (100 m)
- 4 (30 m)
- 5 (10 m)

Voies routières

supportant un trafic de plus de 5 000 véhicules / jour T.M.J.A.

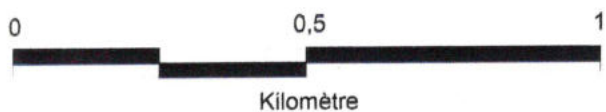
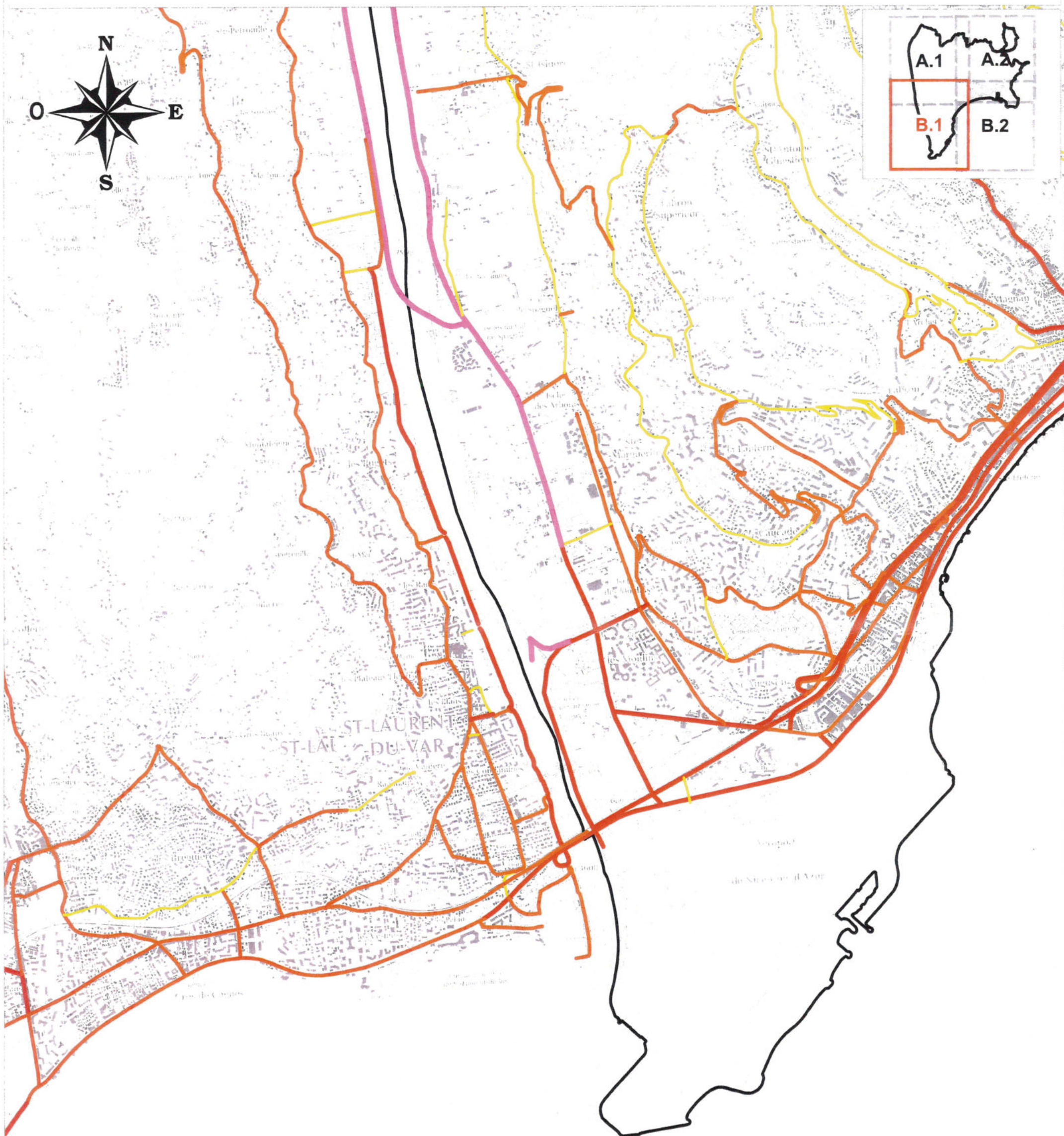
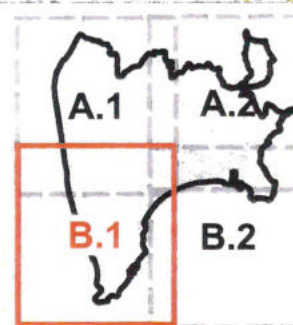
Commune
de Nice
Secteur A.2



Voies routières

supportant un trafic de plus de 5 000 véhicules / jour T.M.J.A.

Commune
de Nice
Secteur B.1

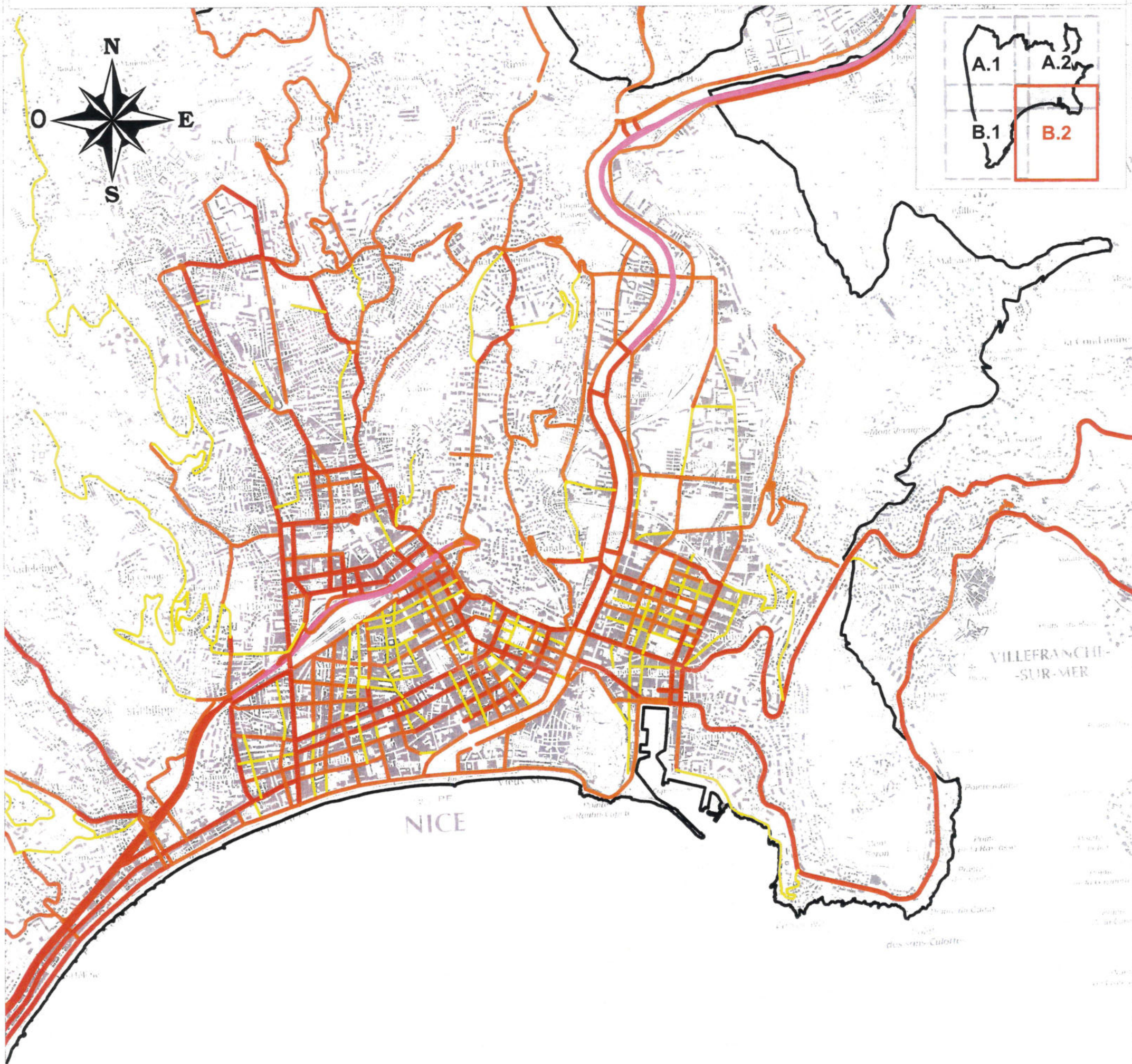


Catégorie d'infrastructure	
—	1 (300 m)
—	2 (250 m)
—	3 (100 m)
—	4 (30 m)
—	5 (10 m)

Voies routières

supportant un trafic de plus de 5 000 véhicules / jour T.M.J.A.

Commune
de Nice
Secteur B.2



Catégorie d'infrastructure

- 1 (300 m)
- 2 (250 m)
- 3 (100 m)
- 4 (30 m)
- 5 (10 m)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Enjeux du classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Généralités

Le classement sonore des voies bruyantes définit des secteurs affectés par le bruit où l'isolation des locaux doit être renforcée pour garantir une meilleure protection de ses occupants :

Les bâtiments à construire situés dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum contre le bruit extérieur. *Ces prescriptions sont fixées par l'arrêté du 30 mai 1996 et la circulaire du 25 juillet 1996 (pour les bâtiments d'habitation), et 3 arrêtés ainsi qu'une circulaire pris le 25 avril 2003 pour les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels.*

Le Code de l'Environnement - articles L 571-10 et R 571-32 à R 571-43 - régit le classement des infrastructures de transport terrestre.

Les maîtres d'ouvrage doivent s'assurer et s'engager à ne pas dépasser les valeurs seuils de niveau sonore lors de toute modification ou création d'infrastructures de transport (Article 12 de la loi bruit, arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996).

Les constructeurs doivent doter leurs bâtiments d'un isolement acoustique adapté aux bruits de l'espace extérieur, et notamment des voies bruyantes existantes ou en projet (Article 13 de la loi bruit, arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996).

Les infrastructures de transport terrestre sont classées en fonction de leur niveau sonore, à partir duquel sont déterminés des secteurs de nuisances. L'isolation phonique des constructions nouvelles implantées dans ces secteurs doit être déterminée selon leur exposition sonore.

Le Classement sonore en 7 questions

1. Qu'est ce que le classement sonore ?

Les infrastructures de transport terrestre à proximité desquelles une isolation acoustique renforcée est nécessaire sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante.

2. Qui définit le classement ?

Un projet de classement sonore des voies est élaboré à partir des informations recueillies auprès des gestionnaires.

Ce projet est soumis à la consultation des communes concernées pendant trois mois.

Un avis, émis dans le cadre d'une délibération d'un Conseil Municipal, doit être rendu par les communes consultées.

Le Préfet, par arrêté, ratifie le classement sonore des infrastructures.

Le classement sonore est publié au recueil des actes administratifs.

Cet arrêté est mis à jour tous les cinq ans.

3. Quelles sont les infrastructures concernées ?

Il s'agit des infrastructures existantes et celles en projet (avec DUP, PIG, emplacement réservé dans les documents d'urbanisme) dont le trafic réel ou estimé, est supérieur à un seuil minimal différent selon le type d'infrastructure :

- Les routes et rues écoulant un trafic supérieur à 5 000 véhicules par jour,
- Les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- Les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- Les lignes de transports en communs en site propre de plus de 100 rames par jour.

4. Qu'est ce qu'un secteur affecté par le bruit ?

C'est une zone qui s'étend de part et d'autre d'une infrastructure classée, mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée, ou à partir du bord du rail extérieur. La largeur maximale du secteur dépend de la catégorie de l'infrastructure. Elle est de 10 m pour la catégorie 5 - 30 m pour la catégorie 4 - 100 m pour la catégorie 3 - 250 m pour la catégorie 2 et 300 m pour la catégorie 1. Cette zone est destinée à couvrir l'ensemble du territoire où une isolation acoustique renforcée est nécessaire.

5. Quels sont les bâtiments concernés ?

Ce sont les bâtiments nouveaux à usage d'habitation, d'enseignement, de santé et d'action sociale.

6. Le classement sonore est-il une servitude ?

Non : bien que le classement doive être **reporté obligatoirement en ANNEXE des POS et PLU** conformément aux articles R 123-13 et R 123-14 du code de l'urbanisme, ce n'est qu'à titre informatif (l'annexe bruit doit comporter un plan matérialisant les secteurs affectés par le bruit ainsi qu'une copie du ou des arrêtés préfectoraux de classement ou bien la mention du lieu où ces actes peuvent être consultés). Il n'y a ni création de nouvelle règle d'urbanisme, ni règle d'inconstructibilité liée au bruit.

7. Quels sont les effets du classement sur la construction ?

L'isolement acoustique de façade devient une règle de construction à part entière (article R 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation) sous la responsabilité du constructeur.

Urbanisme, Construction et voies bruyantes

Les étapes clés de la prise en compte dans la construction :

Le Certificat d'Urbanisme

Le C.U. informe le pétitionnaire que son projet de construction est situé dans un secteur affecté par le bruit dû à une infrastructure de catégorie 1 à 5. Il doit aussi informer le pétitionnaire du type de tissu dans lequel se trouve son projet (ouvert ou en U) afin que le constructeur puisse déterminer la valeur de l'isolement minimal à prévoir.

Le Permis de Construire

La réglementation n'oblige pas à rappeler les dispositions acoustiques particulières sur le permis de construire. L'isolement acoustique de façade est une règle de construction que le titulaire du permis s'engage à respecter. Le service instructeur du permis de construire n'a plus à déterminer l'isolement acoustique requis : c'est le constructeur lui-même qui le détermine.

Le contrôle du règlement de construction

Un contrôle peut être réalisé selon la procédure classique, dans un délai de deux ans après l'achèvement des travaux. La valeur obtenue, quelle que soit la méthode de calcul utilisée ne pourra en aucun cas être inférieure à 30 dB(A).

L'intégration du classement sonore dans les documents d'urbanisme

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre doit être annexé aux POS et PLU. Un arrêté du maire constate dans chaque cas qu'il a été procédé à la mise à jour du plan.

Le classement sonore n'étant pas une servitude, le Préfet ne peut se substituer au Maire (*pas de nouvelles règles d'urbanisme, ni de règle d'inconstructibilité liée au bruit ; l'isolement acoustique est une règle de construction sous la responsabilité des constructeurs*).

Le défaut de report du classement sonore dans les documents d'urbanisme engage donc la responsabilité des maires.

En effet, en cas de recours d'un tiers qui ferait valoir que le manque d'information dans le POS ou le PLU a conduit à la construction de son logement sans l'isolement acoustique adéquat, le maire pourrait se voir contraint de dédommager le requérant.

- Dispositions applicables lorsque la commune est dotée d'un PLU :

L'article R 123-13 du code de l'urbanisme prévoit : « les annexes indiquent, à titre d'information, sur un ou plusieurs documents graphiques, s'il y a lieu :

.....
13° **Le périmètre des secteurs** situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L 571-10 du code de l'environnement ».

L'article R 123-14 du même code prévoit : « Les annexes comprennent à titre informatif également :

.....
5° D'une part, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, en application des articles L 571-9 et L 571-10 du code de l'environnement, dans les secteurs qui, situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, sont affectés par le bruit et, d'autre part, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés».

L'annexion des documents précités est régie par les dispositions de l'article R 123-22 du code de l'urbanisme : « **La mise à jour du plan local d'urbanisme est effectuée chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes prévu aux articles R 123-13 et R 123-14.**

Un arrêté du président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent ou du maire constate dans chaque cas qu'il a été procédé à la mise à jour du plan ».

A noter que l'arrêté doit être affiché pendant un mois en mairie.

- Dispositions applicables lorsque la commune est dotée d'un POS :

Les modalités sont identiques à celles du PLU mais relèvent de l'article R 123-24 (8°) ancien du code de l'urbanisme concernant l'obligation de reporter en annexe du POS les documents précités et de l'article R 123-36 ancien du même code s'agissant de l'annexion par arrêté du maire.

- Dispositions applicables lorsque la commune dispose d'une carte communale

Le code de l'urbanisme n'impose pas d'annexer les documents susvisés en annexe d'une carte communale, y compris depuis l'entrée en vigueur de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

Pour autant, il est recommandé au maire de mettre le dossier de classement sonore à la disposition du public au même titre que la carte communale.

Il est également recommandé au maire de mentionner les documents précités dans le rapport de présentation de la carte communale lors de la prochaine révision en tant qu'informations relatives à l'état initial de l'environnement au sens de l'article R 124-2 ou de l'article R 124-2-1 selon que la carte est soumise ou non à évaluation environnementale.

En ce qui concerne les communes sans document d'urbanisme

Les maires sont invités à mettre le dossier de classement sonore à la disposition du public.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Demande de correction / actualisation

- Notice explicative -

- L'intégralité des informations listées ci-dessous est indispensable pour déterminer le classement sonore d'une voie ou d'un tronçon de voie.
- Un tronçon de voie doit être considéré comme acoustiquement homogène (même caractéristiques physiques et même trafic circulé).

Nom de l'infrastructure	Nom de la voie ou identification de la route <i>Exemple : Avenue de la République</i>
Gestionnaire	Service gestionnaire de la voie <i>Exemple : Département, Métropole ou commune</i>

Id_Tronçon	Uniquement en cas de tronçon préexistant : Numéro d'identification du tronçon à modifier.
Nom du tronçon	Généralement numéro de l'infrastructure, suivi d'un numéro d'ordre. <i>Exemple : D6007:14</i>
Débutant	Début du tronçon considéré.
Finissant	Fin du tronçon considéré.
Tissus	Tissu urbain jouxtant le tronçon considéré suivant norme NF S 31-130 : Rue en U ou Tissus ouvert
Largeur de chaussée (m)	Largeur de l'infrastructure routière.
Rampe (%)	Déclivité de l'infrastructure routière.
Sens de circulation	Sens unique ou double-sens
TMJA	Donnée de trafic exprimée en trafic moyen journalier annuel.
Écoulement	Stabilisé ou pulsé.
% PL	Pourcentage de poids lourds circulant sur le tronçon.
Vitesse VL	Vitesse réglementaire (ou vitesse circulée) sur le tronçon, par les véhicules légers.
Vitesse PL	Vitesse réglementaire (ou vitesse circulée) sur le tronçon, par les poids lourds.
Catégorie de classement au bruit	Classement antérieur du tronçon ou proposition de classement "à dire d'expert", par analogie à d'autres voies de la commune. De 1 à 5, ou non classé.

Références :

- Code de l'environnement,
- Arrêté ministériel du 30 mai 1996, modifié,
- Éléments méthodologiques pour le classement sonore des infrastructures de transports terrestres CEREMA (ex CERTU) Septembre 1996.



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Arrêté préfectoral portant approbation du
Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Nice Côte d'Azur

Le Préfet des Alpes Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'urbanisme, articles L.147-1 et suivants, articles R.147-1 et suivants,
- VU la loi n° 85-696 du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisation au voisinage des aérodromes,
- VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,
- VU la loi n° 99-588 du 12 juillet 1999 portant création de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA),
- VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
- VU le décret n° 87-340 du 21 mai 1987 fixant les conditions d'établissement des plans d'exposition au bruit des aérodromes,
- VU le décret n° 87-341 du 21 mai 1987 modifié par le décret n° 2000-127 du 16 février 2000 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes,
- VU le décret n° 88-315 du 28 mars 1988 pris pour l'application de la loi n° 85-696 du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes et déterminant l'autorité administrative chargée d'établir la liste prévue à l'article L147-2 du code de l'urbanisme,
- VU le décret n° 97-607 du 31 mai 1997 relatif aux règles de protection contre le bruit et à l'aide aux riverains des aérodromes,
- VU le décret n° 2002-626 du 26 avril 2002 fixant les conditions d'établissement des plans d'exposition au bruit et des plans de gêne sonore des aérodromes et modifiant le code de l'urbanisme,
- VU la circulaire interministérielle du 19 janvier 1988 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes,
- VU la circulaire interministérielle n° 52 732 du 27 décembre 1996 relative à la maîtrise de l'urbanisme autour des aérodromes,

- VU la décision du 5 avril 1976 relative à l'approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur,
- VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2003 portant révision du PEB de l'aérodrome Nice Côte d'Azur,
- VU les lettres de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 28 juillet 2003, invitant les maires et les présidents des communautés d'agglomération concernées par le PEB à faire délibérer leurs conseils municipaux et conseils de communauté sur le projet de révision du PEB,
- VU les avis reçus au terme de cette consultation :
- Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA) - délibération du Conseil de Communauté du 15 septembre 2003,
 - Ville de Saint Laurent du Var - Délibération Conseil Municipal du 25 septembre 2003,
 - Ville de Nice - Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2003,
- VU l'avis favorable de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome Nice Côte d'Azur du 9 décembre 2003,
- VU l'avis favorable émis par l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA) le 18 décembre 2003,
- VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2004 portant application par anticipation du projet de révision du PEB de l'aérodrome Nice Côte d'Azur,
- VU l'arrêté préfectoral du 28 avril 2004 portant ouverture d'une enquête publique entre le 22 juin 2004 et le 27 juillet 2004 inclus, sur les communes de Nice, Saint Laurent du Var et Antibes,
- VU le rapport de la commission d'enquête en date du 4 août 2004, concluant par un AVIS FAVORABLE à la révision du PEB de l'aérodrome Nice Côte d'Azur,
- VU l'accord exprès du Ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer, émis le 14 décembre 2004, pour l'approbation du PEB ainsi élaboré,

CONSIDERANT qu'il convient de réviser le plan actuellement en vigueur aussi bien pour respecter les nouvelles dispositions réglementaires que pour tenir compte des évolutions du trafic aérien sur l'aéroport Nice Côte d'Azur,

CONSIDERANT qu'il convient de limiter l'urbanisation lorsqu'elle pourrait conduire à exposer des populations nouvelles aux nuisances sonores générées par l'activité aérienne,

CONSIDERANT, qu'au regard des enjeux locaux d'urbanisme, le choix des indices délimitant les zones B et C du plan d'exposition au bruit permet, sur la base de prévisions réalistes de trafic aérien et de trajectoires, de maîtriser l'accroissement de la population dans les secteurs potentiellement exposés au bruit, tout en préservant des perspectives de développement pour les communes concernées,

CONSIDERANT que l'article 5 du décret n°2002-626 du 26 avril 2002 susvisé impose que la révision du plan d'exposition au bruit doit être achevée avant le 31 décembre 2005,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture des Alpes Maritimes,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome Nice Côte d'Azur, annexé au présent arrêté et référencé SSBA-SE/DTR/PEB1 de décembre 2003, à l'échelle 1/25.000^{ème}, est approuvé.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 5 avril 1976 rendant disponible le premier PEB de l'aérodrome Nice Côte d'Azur et l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2004 portant application par anticipation du projet de révision du PEB sont abrogés.

Article 3 : Les zones du PEB de Nice Côte d'Azur se définissent ainsi :

- la zone A délimitée par la courbe Lden 70
- la zone B délimitée entre les courbes Lden 70 et Lden 65
- la zone C délimitée entre les courbes Lden 65 et Lden 56
- la zone D délimitée entre les courbes Lden 56 et Lden 50

Article 4 : Le présent arrêté et le PEB (plan au 1/25.000^{ème}), seront notifiés aux maires des communes concernées, à savoir : Nice, Saint-Laurent-du-Var et Antibes ainsi qu'aux présidents des communautés d'agglomération de Nice Côte d'Azur (CANCA) et de Sophia-Antipolis (CASA).

Le Plan d'Exposition au Bruit sera tenu à la disposition du public à la mairie de chacune des communes concernées, au siège de la CANCA et de la CASA, ainsi qu'à la préfecture des Alpes-Maritimes et à la sous préfecture de Grasse.

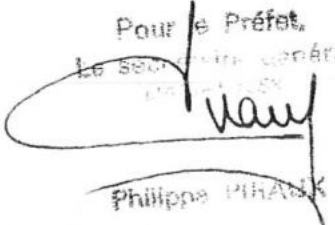
Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une mention insérée, en caractères apparents, dans les journaux « Nice Matin » et « Le Patriote Côte d'Azur » et sera affiché pendant 1 (un) mois dans chacune des mairies et communautés d'agglomération concernées.

Le présent arrêté entrera en vigueur à la date à laquelle il aura fait l'objet des mesures de publicité sus-mentionnées.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture des Alpes Maritimes, le sous-préfet de Grasse, le directeur départemental de l'équipement, les maires concernés, les présidents de la CANCA et de la CASA, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Nice le 18 FEV 2005

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Pour le Préfet,
Le secrétaire général

Philippe PIHAN

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AÉROPORT
(arrêté préfectoral du 8 février 2005)

